

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
31 Mars 2017**

OBJET : Centre de secours d'Allauch : reprise de la maîtrise d'ouvrage par le Département.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 31 Mars 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé, pour le Centre de secours d'Allauch :

- de ne pas confier l'opération de construction à la SPL Terra 13 (comme le prévoyait la délibération n° 197 du 23 mai 2014) et de valider la reprise de la maîtrise d'ouvrage de cette opération par les services du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône,
- d'approuver le nouveau montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération évaluée à 4 840 000,00 € TTC.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée